

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

74100  
Objet

BATIMENTS COMMUNAUX  
Entretien - dévolution de  
travaux et fournitures  
AVENANT aux MARCHES LIGEARD  
& ROBIN.

DATE DE CONVOCATION

22 juin 1974

DATE D'AFFICHAGE

22 juin 1974

Nombre de conseillers  
en exercice 26

Nombre de présents 22

Nombre de votants 23

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante quatorze  
le vingt huit juin à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, BUJARD, DUFOUR, STIPAL  
COLLE, BARDE, NAULIN, MONTRON, LARGETEAU, DOIREAU, LACHAUD,  
BROTREAU, BERLAND, DOMEQ, DELAIR, BOUCHET, BOUTET, BARRIERE,  
PAPEAU, TAP, Mme FAVIERE

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUCHET par Me BARDE

Absents : MM. RIVIERE, Mmes BIDEAU, FOUCHE

Monsieur MONTRON a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Par délibération en date du 23 Mars 1974, approuvée le 29 Mars  
1974, le Conseil Municipal a décidé :

"-d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation  
à conclure et signer des marchés dits "marchés à commande" avec la  
S.A. Ets P. LIGEARD pour un montant de 60.000 F. maximum et avec la  
S.A. Ets C. ROBIN pour un montant de 60.000 F. maximum."

Compte-tenu de l'augmentation de la masse des travaux confiés  
aux Ateliers Municipaux et notamment de l'évolution des prix, il  
importe de conclure un avenant aux marchés précités :

- pour la S.A. Ets P. LIGEARD de 60.000 F. à 90.000 F.
- pour la S.A. Ets C. ROBIN de 60.000 F. à 90.000 F.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer  
favorablement sur les projets d'avenants à intervenir entre la Ville  
et les fournisseurs intéressés.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouf l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu les articles 273 et 310 du Livre III du Code des Marchés Publics,

Vu les projets d'avenant à intervenir entre la Ville et les intéressés,

Considérant la nécessité de passer un avenant aux marchés dits "marchés à commandes" pour assurer le bon fonctionnement des Ateliers Municipaux.

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le 1er Adjoint par délégation à conclure un avenant aux marchés dits "marchés à commandes" avec :

1°/ la S.A. Ets P. LIGEARD, 108 Bd de Lattre de Tassigny à ROYAN pour la fourniture de bois et dérivés du bois, le montant de l'avenant étant fixé à TRENTE MILLE FRANCS (30.000 F.) portant le montant du marché à QUATRE VINGT DIX MILLE FRANCS (90.000 F.)

2°/.....

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au Budget de l'exercice 1974, chapitre 932, article 609.

Fait et délibéré, les jour mois et an susdits.  
Ont signé au registre MM. les Membres présents



**APPROUVÉ**

ROCHEFORT-MER, le 24 JUIL. 1974  
Le ~~Secrétaire~~

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pr le Maire  
1<sup>er</sup> Adjoint Délégué  
  
G. TETARD.